

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020

CM2020/12/01/ 60 : VOEU « LA NUIT DE LA SOLIDARITE METROPOLITAINE »

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Considérant que le contexte social évolue en raison de la crise sanitaire et que de nombreux français basculent dans la précarité avec une augmentation inédite du nombre des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

Considérant que les acteurs de la solidarité, les bailleurs sociaux et les associations d'élus alertent sur les conséquences sur la perte de logement ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les besoins d'hébergement et de logements des différents publics du territoire métropolitain d'un point de vue quantitatif et qualitatif ;

Considérant que les conclusions du groupe de travail sur l'hébergement d'urgence de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale de mars 2019 préconisent l'organisation de nuits de la solidarité dans toutes les métropoles deux fois par an ;

Considérant que Grenoble-Alpes Métropole a organisé en janvier 2019 la première Nuit de la Solidarité à l'échelle d'un territoire métropolitain ;

Considérant que la loi du 7 août 2015, qui porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a doté la Métropole du Grand Paris de la compétence en matière de politique locale de l'habitat, que l'un des volets de son document programmatique de référence (PMHH) comprend un volet création de logements sociaux et de places d'hébergement ;

Considérant que le projet de PMHH vise à « disposer d'une vision partagée avec l'ensemble des acteurs de la situation de l'habitat et de l'hébergement et sur évolution sur le territoire » ;

Considérant que la Ville de Paris et ses partenaires disposent d'éléments méthodologiques pour la réalisation d'une telle enquête qui ont leur preuve pour garantir la fiabilité des résultats ;

Considérant que cette démarche contribuerait à sensibiliser la population à la question du sans-abrisme ;

EMET LE VŒU

Que la Métropole du Grand Paris :

LANCE la première édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine au début de l'été 2021.

APPELLE les communes membres et les acteurs locaux à se porter volontaires.

S'ENGAGE à soutenir financièrement ces communes pour les frais matériels nécessaires aux opérations de recensement.

CONSTITUE une méthode commune d'enquête pour garantir la fiabilité des résultats métropolitains en lien avec l'Apur.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.